



Blanc & Neveux

Société de Commissaires aux Comptes

inscrite sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Dauphiné-Savoie.

PRAZ DE LYS SOMMAND TOURISME

Association type Loi 1901

Siège social :
Boîte postale 50
74440 TANINGES

SIREN N° 776 627 721

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association **PRAZ DE LYS SOMMAND TOURISME**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **PRAZ DE LYS SOMMAND TOURISME** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous portons votre attention sur le paragraphe « Changement de réglementation comptable », relatif à l'application du nouveau plan comptable général, ainsi que sur le Tableau de suivi des fonds dédiés de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Annecy, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes
BLANC & NEVEUX SARL



Nicolas DUNAND
Associé - Gérant

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation. et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais de développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques				
. Autres immobilisations incorporelles				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage	34 957	25 308	9 649	14 477
. Autres immobilisations corporelles	36 018	26 088	9 930	15 067
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	755		755	755
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	20		20	20
Total	71 751	51 396	20 355	30 320
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 421		2 421	965
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	1 466		1 466	1 872
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres créances	967		967	2 195
Charges constatées d'avance	35 839		35 839	29 396
Valeurs mobilières de placement	19 998		19 998	19 998
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	270 994		270 994	302 800
Total	331 685		331 685	357 226
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	403 436	51 396	352 040	387 545



	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	55 232	55 232
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	-25 310	-33 619
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5 638	8 309
Situation nette (sous-total)	35 561	29 922
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	17 183	26 311
Provisions réglementées		
Total	52 744	56 233
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droit du concédant		
Total		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	34 740	42 180
Total	34 740	42 180
PROVISIONS		
Provisions pour risques	36 798	34 160
Provisions pour charges		
Total	36 798	34 160
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 884	116 251
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	109 274	136 238
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 342	2 483
Produits constatés d'avance	258	
Total	227 758	254 972
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	352 040	387 545



	du	01/01/2025	%	du	01/01/2024	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2025	PE	au	31/12/2024	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION								
Cotisations		57 120	6,13		55 806	6,44	1 315	2,36
Ventes de biens et services :								
- ventes de biens		2 673	0,29		2 845	0,33	-172	-6,05
<i>dont ventes de dons en nature</i>								
- ventes de prestations de services		39 061	4,19		47 441	5,48	-8 380	-17,66
<i>dont parrainages</i>								
Produits de tiers financeurs :								
- Concours publics et subventions		824 098	88,43		758 500	87,54	65 598	8,65
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. comptable								
- Ressources liées à la générosité du public :								
Dons manuels								
Mécénats								
Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortissements, dép., provisions					663	0,08	-663	-100,00
Produit des cessions d'immo. incor. et corpo.								
Utilisations des fonds dédiés		7 440	0,80				7 440	#####
Autres produits		1 574	0,17		1 212	0,14	362	29,90
Total		931 966	100,00		866 466	100,00	65 500	7,56
CHARGES D'EXPLOITATION								
Achats de marchandises								
Variation de stocks		-109	-0,01		443	0,05	-553	-124,69
Autres achats et charges externes		438 201	47,02		328 870	37,96	109 331	33,24
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés		12 841	1,38		12 624	1,46	217	1,72
Salaires		355 266	38,12		369 366	42,63	-14 100	-3,82
Cotisations sociales		109 410	11,74		122 225	14,11	-12 815	-10,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		10 725	1,15		12 132	1,40	-1 408	-11,60
Dotations aux provisions								
Valeurs comptables d'immo. incor. et corpo. cédées								
Report en fonds dédiés					42 180	4,87	-42 180	-100,00
Autres charges		84	0,01		29	0,00	55	192,66
Total		926 417	99,40		887 870	102,47	38 547	4,34
Résultat d'exploitation		5 549	0,60		-21 404	-2,47	26 953	125,93
PRODUITS FINANCIERS								
De participation								
D'autres valeurs mobilières et créances de de l'actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés		2 727	0,29		4 624	0,53	-1 897	-41,02
Reprises sur provisions, dépréciations								
Différences positives de change								
Produits des immo. financières cédées								
Produits nets sur cession VMP et intr. trésor.								
Total		2 727	0,29		4 624	0,53	-1 897	-41,02
CHARGES FINANCIERES								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différence négatives de change								
Valeurs comptables des immo. finan. cédées								
Charges nettes sur cession VMP et intr. trésor.								
Total								
Résultat financier		2 727	0,29		4 624	0,53	-1 897	-41,02

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	% PE	du 01/01/2024 au 31/12/2024	% PE	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 276	0,89	-16 780	-1,94	25 056	149,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 033	0,22	33 582	3,88	-31 549	-93,95
Total	2 033	0,22	33 582	3,88	-31 549	-93,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 671	0,50	8 493	0,98	-3 822	-45,00
Total	4 671	0,50	8 493	0,98	-3 822	-45,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 638	-0,28	25 089	2,90	-27 727	#####
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	936 726		904 672		32 054	3,54
TOTAL DES CHARGES	931 088		896 363		34 725	3,87
EXCEDENT OU DEFICIT	5 638	0,60	8 309	0,96	-2 671	-32,14
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	1 690				1 690	#####
Bénévolat						
Total	1 690				1 690	#####
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature	1 690				1 690	#####
Personnel bénévole						
Total	1 690				1 690	#####

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025

Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

Objet :

OFFICE DE TOURISME

Activités ou missions :

Il a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître et à promouvoir l'activité touristique dans le cadre d'une gestion désintéressée

Moyens mis en oeuvre :

Il assume l'accueil, la promotion, l'animation et l'information touristique.

Effectifs :

10

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE



3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2023-03 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique les dispositions du règlement ANC n°2022-06, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie le Plan Comptable Général et introduit plusieurs évolutions majeures :

- Suppression des transferts de charges : les charges ne peuvent plus être reclassées en produits ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : seuls les événements majeurs et inhabituels y sont désormais comptabilisés ;
- Révision de la nomenclature des comptes : certains comptes ont été supprimés, renommés ou reclassés.

Modalités d'application dans les comptes de la sociétés :

- Les transferts de charges antérieurement pratiqués ont été supprimés, avec reclassement des montants concernés en charges d'exploitation ;
- Aucun événement majeur et inhabituel n'a été constaté au cours de l'exercice, le résultat exceptionnel est donc nul.

Impact sur les comptes :

- Les modifications n'ont pas entraîné de changement significatif sur le résultat net de l'exercice, en revanche certains soldes intermédiaires ont été impactés ;
- Les comptes N-1 sont également présentés selon les dispositions de la nouvelle réglementation.



4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☒
Frais externe de formation				
nécessaires à la mise en service		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	☒
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	☒

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Dont frais de développement						
Dont fond commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	3 A 5 ANS				
Autres immobilisations corporelles	L	2 A 10 ANS				



5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Frais de développement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de développement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....	70 215	760		70 975
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	775			775
Total.....	70 991	760		71 751

Amortissements et dépréciations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....	40 671	10 725		51 396
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	40 671	10 725		51 396

Créances représentées par des effets de commerce :

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	20		20
Actif circulant et charges constatées d'avance.	38 273	38 273	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

35 839

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			Total
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles.....						
Immobilisations corporelles.....			760			760
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....						
Total.....			760			760

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			Total
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles.....						
Immobilisations corporelles.....						
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....						
Total.....						

AMORTISSEMENTS

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Immobilisations incorporelles.....					
Immobilisations corporelles.....		10 725			10 725
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés					
Total.....		10 725			10 725

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Total.....				

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

FONDS COMMERCIAL

Dépréciation :

Descriptif des modalités du test de dépréciation

--

Modalités d'affectation à un groupe d'actif

--

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES IMMOBILISATIONS
INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Total		

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES STOCKS ET EN COURS

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total		

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

--

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

--

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		8 309

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	8 309	
Total des affectations	8 309	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....				
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....	55 232			55 232
Réserves.....				
Report à nouveau.....	-33 619	8 309		-25 310
Résultat de l'exercice.....	8 309	5 638	8 309	5 638
Situation nette	29 922	13 947	8 309	35 561
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....	26 311	4 539	13 667	17 183
Provisions réglementées.....				
Total.....	56 233	18 487	21 976	52 744

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....				
Total (1)				
Provisions réglementées				
Provision pour hausse de prix.....				
Amortissements dérogatoires.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour pertes sur contrats.....				
Provision pour amendes et pénalités.....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....	34 160	4 671	2 033	36 798
Total (3)	34 160	4 671	2 033	36 798
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....				
Autres dépréciations.....				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	34 160	4 671	2 033	36 798
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....				
- financières.....				
- exceptionnelles.....				
		4 671	2 033	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Total				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture			
	A		B	C		Dont remboursement aux tiers	D	Montant global A+B-C+D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer
Subventions d'exploitation									
CCMG									
RUN ET FUN	6 000		6 000						
EVENEMENTS FEST'HIV	30 000					30 000			
VIDEO PROMOTION	6 180		1 440			4 740			



6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	115 884	115 884		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	109 274	109 274		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 342	2 342		
Produits constatés d'avance	258	258		
Total :	227 758	227 758		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs.....
Dettes fiscales et sociales.....
Autres dettes

63 675
43 378

Produits constatés d'avance :

258

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE****Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total des produits	

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	
Total des charges	

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Honoraires des commissaires aux comptes**

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 900	
Honoraires afférents aux services autres que la certification		
Total	3 900	

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

**NATURE DES PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL
AU COURS DE L'EXERCICE**

Produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus :

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert
 Autres engagements

Engagements donnés :

Avals et cautions.....
 Autres engagements

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Indemnités de fin de carrière

36 798		34 160	
--------	----------------------	--------	----------------------

Méthodes et hypothèses utilisées :

Il a été constitué une provision relative aux engagements pour départs en retraite selon les critères suivants :

- Base : départ volontaire 62 ans
- L'ensemble du personnel en Contrat à Durée Indéterminée à la date de clôture de l'exercice comptable

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**Engagements****de crédit bail :**

Terrains
 Constructions
 Inst. techn., mat. & out.
 Autres immo. corp.
 Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	résiduel (1)

Totaux

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS



Blanc & Neveux

Société de Commissaires aux Comptes

inscrite sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Dauphiné-Savoie.

PRAZ DE LYS SOMMAND TOURISME

Association type Loi 1901

Siège social :
Boîte postale 50
74440 TANINGES

SIREN N° 776 627 721

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

À l'assemblée générale de l'association PRAZ DE LYS SOMMAND TOURISME,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Annecy, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes
BLANC & NEVEUX SARL



Nicolas DUNAND
Associé - Gérant